

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 16 décembre 2016

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016**

**2016 DAC 300** Subvention (3.000 euros) à l'association Bête à Bon Dieu Production (14e).

**MM. Bruno JULLIARD et Bernard JOMIER, rapporteurs.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 29 novembre 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Bête à Bon Dieu Production (14e) ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission, et par M. Bernard JOMIER, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association Bête à Bon Dieu Production, 22, rue Deparcieux MDA du 14e - BAL 35 - 75014 Paris, au titre de ses actions en faveur des personnes en situation de handicap en 2016. Simpa 17803, 2016\_02037.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2016 de la Ville de Paris rubrique 33, chapitre 65, nature 6574, ligne VF40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la Culture.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**